



Vie de la cité

DÉCISION n°2025/353

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « ZUT FÊTE NOËL », dans le cadre de l'organisation des Féeries de l'Hiver, le 13 décembre 2025 à l'Espace Culturel Boris VIAN - Association LA LUNE DANS LES PIEDS

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association LA LUNE DANS LES PIEDS, représentée par M. Franck LAMY, Président ;

Considérant que le contrat de cession proposé par l'association LA LUNE DANS LES PIEDS pour la représentation d'un spectacle, « ZUT FÊTE NOËL », le 13 décembre 2025, correspond aux animations des fêtes de fin d'année ;

Considérant que dans le cadre de la politique communale et de promotion des activités sportives, culturelles et d'intérêt général proposées par les diverses associations ulissiennes et partenaires, des animations sont mises à disposition de ceux-ci pour dynamiser la Ville ;

DÉCIDE

Article 1

De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association LA LUNE DANS LES PIEDS, sise 6 boulevard André Bassée à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), pour la représentation d'un spectacle « ZUT FÊTE NOËL », le 13 décembre 2025 à 15h30 à l'Espace Culturel Boris VIAN, dans le cadre de l'organisation des Féeries de l'Hiver, du 12 au 14 décembre 2025 aux ULIS.

Article 2

Le montant total de cette prestation s'élève à 4 962,19 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2025.

Article 3

Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 25 septembre 2025

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

